



TIR À L'ARC histoire du tir à l'arc aux Jeux Olympiques

19.10.2017

> TIR À L'ARC



Los Angeles 1984
Tir à l'arc (H)



Séoul 1988
Tir à l'arc (H)



Rio 2016
Tir à l'arc (F)



Rio 2016
Tir à l'arc (H)

INTRODUCTION

Le tir à l'arc est introduit pour la première fois aux Jeux de la II^e Olympiade à Paris en 1900. Il est inscrit au programme des Jeux de 1904, 1908 et 1920 pour ensuite disparaître pendant plus de 50 ans. Les Jeux de la XX^e Olympiade à Munich en 1972 voient la réintroduction du tir à l'arc au programme olympique. Les femmes, quant à elles, peuvent prendre part à des épreuves de tir à l'arc aux Jeux de 1904 et 1908, puis, comme les hommes, en 1972. La dernière nouveauté est l'introduction d'une compétition par équipes mixtes au programme des Jeux de la XXXII^e Olympiade à Tokyo en 2020.

ÉTAPES CLÉS

Admission	1900 : Première apparition aux Jeux de la II ^e Olympiade à Paris en 1900. 1907 : lors de la 10 ^e Session du CIO qui a lieu à La Haye en mai, le tir à l'arc figure parmi les sports retenus pour les Jeux de la IV ^e Olympiade à Londres en 1908.
Sports facultatifs	1924 : lors de la 23 ^e Session du CIO qui se tient à Paris en juin-juillet, le CIO établit une liste de sports facultatifs. Le tir à l'arc figure dans cette liste.
Admission rejetée	1932 : l'admission du tir à l'arc au programme des Jeux est abordée lors de la 31 ^e Session du CIO qui a lieu en juillet à Los Angeles. La proposition est rejetée. 1946 : La demande du tir à l'arc pour faire partie du programme olympique est à nouveau rejetée lors de la 40 ^e Session du CIO qui se tient à Lausanne en septembre. 1957 : lors de la 54 ^e Session du CIO qui a lieu à Sofia en septembre, il est décidé de supprimer la distinction entre les sports obligatoires et les sports facultatifs et de ne créer qu'une seule liste de sports admis au programme olympique. Le tir à l'arc est inscrit dans cette liste.

Réadmission 1965 : lors de la 64^e Session du CIO qui se tient à Madrid en octobre, il est décidé d'augmenter le nombre de sports au programme à 21 pour les Jeux de la XXe Olympiade à Munich en 1972. Le tir à l'arc est intégré dans cette nouvelle liste.

Compétition par équipes mixtes 2017 : lors de la réunion de la commission exécutive du CIO qui se tient à Lausanne au mois de juin, il est décidé d'ajouter une compétition mixte par équipes à Tokyo en 2020,

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES

1900 : 7 épreuves (masculines)

1904 : 6 épreuves (3 masculines, 3 féminines)

1908 : 3 épreuves (2 masculines, 1 féminine)

1920 : 10 (masculines)

1972-1984 : 2 épreuves (1 masculine, 1 féminine)

1988-2016 : 4 épreuves (2 masculines, 2 féminines)

2020 : 5 épreuves (2 masculines, 2 féminines, 1 épreuve mixte)

[En savoir plus sur le tir à l'arc](#)

> ÉPREUVES PAR ÉDITION DES JEUX

TIR À L'ARC HOMMES	1896	1900	1904	1908	1912	1920	1924	1928	1932	1936	1948	1952	1956	1960	1964	1968	1972	1976	1980	1984	1988	1992	1996	2000	2004	2008	2012	2016	2020	TOTAL
Championnat du monde																														1
Au cordon doré, 33m																														1
Au cordon doré, 50m																														1
Au chapelet, 33m																														1
Au chapelet, 50m																														1
Sur la perche à la herse																														1
Sur la perche à la pyramide																														1
Double American round, 60y-50y-40y																														1
Double York round, 100y-80y-60y																														2
Team round, 60y																														1
Continental style, 50m																														1
Tir au berceau, 28m																														1
Tir au berceau, 33m																														1
Tir au berceau, 50m																														1
Tir au berceau, 28m par équipes																														1
Tir au berceau, 33m par équipes																														1
Tir au berceau, 50m par équipes																														1

TIR A L'ARC histoire du tir à l'arc aux Jeux Olympiques

TIR À L'ARC MIXTE	1896	1900	1904	1908	1912	1920	1924	1928	1932	1936	1948	1952	1956	1960	1964	1968	1972	1976	1980	1984	1988	1992	1996	2000	2004	2008	2012	2016	2020	TOTAL	
Par équipes																															1
Nombre d'épreuves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	

TOTAL	1896	1900	1904	1908	1912	1920	1924	1928	1932	1936	1948	1952	1956	1960	1964	1968	1972	1976	1980	1984	1988	1992	1996	2000	2004	2008	2012	2016	2020	TOTAL
Nombre d'épreuves	0	7	6	3	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	5	17

Colonne « Total » à droite = nombre de fois au programme

> CRÉDITS

À PROPOS DU CEO

Le Centre d'Études Olympiques du CIO est la source de référence pour la connaissance olympique. Nous partageons cette connaissance avec des professionnels et des chercheurs, notre but étant de fournir des informations, donner accès à nos collections uniques, encourager la recherche et stimuler l'échange intellectuel. Faisant partie intégrante du CIO, nous bénéficions d'une position idéale pour fournir les informations les plus exactes, pertinentes et actualisées sur l'Olympisme. Nos collections couvrent tous les principaux thèmes liés aux Jeux Olympiques et au Mouvement olympique, et illustrent leur place dans la société. Découvrez toutes nos collections grâce à l'[Olympic World Library](#) (OWL), un catalogue de bibliothèque ainsi qu'un portail d'information entièrement consacré à la connaissance olympique. Parmi les ressources vous trouverez la documentation officielle du CIO et des comités d'organisation des Jeux Olympiques ainsi que des publications de chercheurs de renom international.

Pour en savoir plus sur le Centre d'Études Olympiques, consultez notre page web www.olympic.org/etudes ou écrivez-nous à studies.centre@olympic.org.

IMAGES

- Couverture : © 2016 / Comité International Olympique (CIO) / MARTIN, Greg.
- Page 2 (de gauche à droite) : © 1984 / IOPP. © 1988 / CIO / STRAHM, Jean-Jacques. © 2016 / CIO / EVANS, Jason. © 2016 / CIO / KASAPOGLU, Mine.

DÉCHARGE

"Ce contenu (le "Contenu") est mis à votre disposition par le Comité International Olympique (le "CIO") à des fins non-commerciales, d'éducation, de recherche, d'analyse, d'examen ou de reportage uniquement. Le Contenu ne devra pas être redistribué tel que mis à votre disposition par le CIO, en tout ou en partie, sauf s'il s'agit d'une œuvre dérivée que vous avez créée. La redistribution de compilations du Contenu mis à votre disposition est expressément exclue. Vous devez mentionner la source et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de façon raisonnable, mais en aucun cas d'une manière suggérant que le CIO et ses entités affiliées, notamment le Centre d'Études Olympiques ("CEO"), approuvent votre utilisation. Le CIO, par le biais du CEO, s'efforce de vous fournir des informations exactes et actualisées. Toutefois, le CIO et le CEO ne fournissent aucune garantie et ne font aucune déclaration au sujet de, ni n'assument de responsabilité quant à, l'exactitude et l'exhaustivité des informations figurant dans le Contenu."

© 2017 Comité International Olympique